



Particuliers :
Les conditions
tarifaires

1^{er} juillet 2012

La BPE vous informe

Conditions tarifaires applicables au 1^{er} juillet 2012 pour les particuliers

Fidèle à sa démarche d'information et de transparence, la BPE vous présente dans ce dépliant les principaux tarifs des produits et services liés à la Convention de compte de particuliers qui seront applicables au 1^{er} juillet 2012.

Nos produits et services sont destinés à vous apporter chaque jour des solutions concrètes et personnalisées. Votre conseiller est à votre disposition pour vous accompagner au quotidien et vous apporter les réponses appropriées à vos projets.

Les prestations ne comportant pas la mention TTC ne sont pas soumises à la TVA. Taux de 19,6 % en vigueur au 1^{er} janvier 2012, susceptible d'évolution.

Extrait standard des tarifs

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

■ Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (BPE Direct)	1,00 € par mois. Soit pour information 12,00 € par an. Hors coût du fournisseur d'accès Internet ⁽¹⁾
■ Alerte compte par SMS	0,30 € par alerte reçue ⁽²⁾
■ Carte de paiement internationale à débit immédiat (MasterCard ou Visa Classic)	43,00 € par an
■ Carte de paiement internationale à débit différé (MasterCard ou Visa Classic)	55,00 € par an
■ Carte de paiement à autorisation systématique (Maestro)	34,00 € par an
■ Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	Gratuit
■ Virement SEPA occasionnel externe	
- En agence	4 € par virement
- Par internet (BPE Direct)	Gratuit
■ Frais de prélèvement	
- Mise en place d'une autorisation de prélèvement	Gratuit
- Frais de prélèvement	Gratuit
■ Commission d'intervention ⁽³⁾	8,50 € par opération (avec un plafond de 212,50 € / mois)
■ Assurance perte ou vol des moyens de paiement (BPE Protect) ⁽⁴⁾	28,00 € par an

(1) Tarification mensuelle si connexion. Accès illimité dans le cadre de la Convention BPE. (2) Plafonné à 3,60 € par mois. (3) Définition retenue par le glossaire du CCSF « banque au quotidien et crédit » : somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, absence ou insuffisance de provision...). (4) Assureur : Suravenir Assurances.

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture de compte avec signature de la convention de compte	Gratuit
• Désolidarisation du compte joint	Gratuit
• Prise en charge des formalités de changement de banque à l'ouverture de compte	Gratuit
• Clôture du compte	Gratuit
• Délivrance des opérations automatiques et récurrentes	Gratuit

Relevés de compte

• Expédition de relevé de compte	
- mensuel à domicile ou via BPE Direct	Gratuit
- autre périodicité (par relevé - facturation trimestrielle)	1,20 €
• Duplicata de relevé de compte	8,50 €

Tenue de compte

• Tenue de compte (par mois) ⁽¹⁾	2,75 €
• Délivrance de RIB ou d'IBAN	Gratuit
• Compte non mouvementé depuis plus de 2 ans ⁽²⁾	23,50 €

(1) Réduction de 50 % pour les moins de 26 ans. (2) Compte n'ayant enregistré aucune opération à l'initiative du client depuis au moins 2 ans.

Services en agence

• Dépôt / Retrait d'espèces	Gratuit
• Frais de recherche archives simple (copie ou réédition d'un document)	20,00 €
- à partir de 10 photocopies	1,00 €/page
• Frais de recherche archives complexe (copie ou réédition de plusieurs documents, photocopie d'acte,...)	Sur devis

Banque à distance

Banque à distance

■ Frais d'utilisation BPE Direct⁽¹⁾

• Internet (www.bpe.fr)	1,00 € TTC
• Téléphone (0821 01 9000) ⁽²⁾	1,00 € TTC
• Téléphone portable (Internet mobile m.bpe.fr, appli iPhone™, iPad™, Android™)	1,00 € TTC

(1) Tarification mensuelle si utilisation, le coût de la communication dépend de l'opérateur (l'accès illimité à ces services est inclus dans la Convention BPE). (2) Coût de la communication facturé à la charge du client : 0,12 €/min facturés par l'opérateur et susceptibles d'évolution. Si appel d'un mobile par le 842 ou le 2267 : 0,34 € de connexion + prix de la communication selon contrat, facturés par l'opérateur et susceptibles d'évolution.

Services d'information sur téléphone portable ou par e-mail

• Alerte compte par SMS ⁽¹⁾	0,30 €
• Relevé de compte bi-hebdomadaire ⁽²⁾	2,50 € / mois
• Relevé de compte quotidien ⁽²⁾	5,00 € / mois
• BPE Confidens (coffre-fort électronique) ⁽³⁾	
1 Gigaoctet (Go)	0,50 € TTC/mois
Le Go supplémentaire (max. 4 Go)	1,00 € TTC/mois

(1) Tarif par alerte reçue. Plafonné à 3,60 € par mois. (2) Demi tarif avec une Convention MyBPE.

(3) Facturation annuelle. Réduction de 50 % pour les moins de 26 ans.

Cartes

■ Cartes de paiement (cotisation annuelle révisable)

• Carte Platinum MasterCard ou Visa Infinite	320,00 €
• Carte Gold MasterCard ou Visa Premier	138,00 €
• Carte co-brandée Gold MasterCard BPE Pasteur	138,00 €
• Carte MasterCard ou Visa Classic	
- débit immédiat	43,00 €
- débit différé	55,00 €
• Carte Maestro	34,00 €
• Carte MyBPE rechargeable (12-17 ans)	17,00 €

■ Cartes de retrait (cotisation annuelle révisable)

• Carte Cirrus	30,00 €
• Carte MyBPE (12-15 ans)	5,00 €
• Carte MyBPE Cirrus (12-15 ans)	10,00 €

Pour toute ouverture d'un Livret Jeune, 1 an de cotisation sur les cartes MyBPE rechargeable et MyBPE Cirrus offert.

■ Cartes de crédit (cotisation annuelle révisable)

• Carte MasterCard Préférence	28,00 €
-------------------------------	---------

■ Service de paiement CB sécurisé sur Internet

• Virtualis ⁽¹⁾	Gratuit
----------------------------	---------

(1) Service optionnel lié à toute carte bancaire détenue à la BPE. Coût de la communication facturé par l'opérateur à la charge du client.

■ Incidents liés à la carte

• Réédition code confidentiel	11,50 €
-------------------------------	---------

■ Retraits et paiements par carte

• Retraits dans les distributeurs automatiques	
- en euros	Gratuit
- dans une autre devise que l'euro ⁽²⁾	2,75 % du montant du retrait + 3,00 €
• Retraits au guichet (Cash Advance) avec carte bancaire	
- en euros	9,50 €
- dans une autre devise que l'euro ⁽²⁾	2,75 % du montant du retrait + 7,50 €
• Paiement	
- en euros	Gratuit
- dans une autre devise que l'euro ⁽²⁾	2,75 % du montant du retrait + 4,50 €

(2) Gratuit pour les cartes Gold MasterCard, Visa Premier, Platinum MasterCard ou Visa Infinite.

■ Services annexes

• Personnalisation du visuel de la carte bancaire ⁽³⁾	12,00 €/an hors Convention BPE 10,80 €/an avec Convention BPE 6,00 €/an hors Convention MyBPE (- 26ans) 5,40 €/an avec la Convention MyBPE
• Activation BPE Altruïs	Gratuit
• Modification plafond cartes	Gratuit
• Option Moneo sur carte bancaire (cotisation annuelle révisable)	7,50 €
• Refabrication carte perdue, volée ou renouvelée avant échéance (sauf cartes défectueuses)	5,50 €
• Recherche sur opération carte	
- fondée	Gratuit
- non fondée	34,00 €

(3) Service disponible pour les cartes Mastercard, Visa Classic, Gold Mastercard, Visa Premier, MyBPE Cirrus, MyBPE Rechargeable. L'option de personnalisation du visuel de la carte bancaire est soumise au respect du droit à l'image, de la propriété intellectuelle et des règles des bonnes moeurs conformément aux Conditions Générales applicables à ce service. La BPE recommande aux représentants légaux d'accompagner leur enfant dans le choix du visuel.

Virements

■ Virement France en euro et virement SEPA⁽¹⁾

- Virement en faveur d'un compte tenu à la BPE Gratuit
- Virement en faveur d'un compte tenu dans une autre banque de la zone SEPA (France comprise)⁽²⁾:
 - permanent initié en agence (par virement) 1,50 €
 - occasionnel passé en agence 4,00 €
 - permanent ou occasionnel passé par Internet (BPE Direct) Gratuit
 - urgent 8,50 €

■ Service d'information sur virement SEPA⁽¹⁾

- Avis d'exécution d'un virement SEPA 5,50 €

■ Virement France en devise et virement international émis hors conditions SEPA⁽¹⁾

- Virement (par virement) 0,10 % / minimum 24,50 €
- Commissions additives :
 - commission de change⁽³⁾ 0,05 % / minimum 14,00 €
 - tous frais au donneur d'ordre⁽⁴⁾ 11,50 €
 - émission de chèque de banque 39,00 €
 - virement urgent 8,50 €
 - frais par virement occasionnel incomplet⁽⁵⁾ 6,50 €

■ Virement France en devise et virement international reçu hors conditions SEPA⁽¹⁾

- Virement 13,00 €
- Commissions additives :
 - commission de change⁽³⁾ 0,05 % / minimum 14,00 €
 - commission de réparation⁽⁵⁾ 13,00 €

(1) Les frais supplémentaires, pouvant être facturés par les correspondants étrangers, sont refacturés le cas échéant au réel. (2) Réception de l'ordre par la Banque en jour ouvrable avant 18 h : exécution de l'ordre le jour ouvrable suivant celui de la réception. Réception de l'ordre après l'heure limite : exécution le 2^e jour ouvrable suivant. 1 jour ouvrable supplémentaire pour l'exécution des ordres sur papier. Délai d'exécution maximum : 1 jour ouvrable sur les pays de l'Espace Economique Européen ; hors pays de l'Espace Economique Européen, il pourra être supérieur. Exécution dans ces délais sous réserve d'exactitude des éléments fournis par le Client et après éventuelle validation du gestionnaire de compte. Espace Economique Européen = les 27 états membres de l'UE auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. L'espace SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique de Paiements en Euro) au 1^{er} janvier 2012 couvre l'Espace Economique Européen (27 états membres de l'UE auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein) + la Suisse et Monaco. Le virement SEPA répond aux critères suivants : être libellé en euros, entre 2 comptes de la zone SEPA, avec fourniture d'un IBAN (n° compte international) et d'un code BIC (code SWIFT de la banque), être émis en mode « SHARE » (frais partagés). (3) Commission non perçue pour les opérations en euro. (4) Si le mode « OUR » est exigé (tous frais à la charge du donneur d'ordre). (5) Commission additionnelle sur les virements reçus ou émis applicable dès lors que les renseignements nécessaires (RIB, BIC, IBAN...) sont absents ou erronés et nécessitent l'intervention de la banque.

■ Services d'information supplémentaire sur virements internationaux

- Avis d'exécution d'un virement 5,50 €
- Avis de réception d'un virement 5,50 €
- Avis d'opération 2,00 €

Prélèvements SEPA / TIP

- Domiciliation / Frais de mise en place Gratuit
- Opposition / Révocation de l'autorisation Gratuit

Chèques

- Utilisation de chèque(s) Gratuit
- Mise à disposition du chéquier en agence Gratuit
- Frais d'envoi de chéquier
 - en envoi simple 1,80 €
 - en envoi recommandé 6,50 €
- Délivrance de carnet de remise de chèques Gratuit
- Frais d'émission d'un chèque de banque 13,50 €
- Frais d'opposition sur chèque 17,50 €
- Frais d'opposition sur chéquier ou série de chèques 17,50 €

• Service de chèque en ligne sur BPE Direct ⁽¹⁾	
- en envoi simple	1,00 €
- en envoi recommandé	5,00 €

(1) Pour un montant maximum de 1 000 €.

■ Emission de chèques⁽¹⁾ à l'international

• Paiement	0,10 % / minimum 36,00 €
• Impayé - Prorogation	44,50 €
• Commission de change ⁽²⁾	0,05 % / minimum 14,00 €

■ Remise de chèques⁽¹⁾ à l'international (en devises ou en euros payable à l'étranger)

• Commission d'encaissement SBF ⁽³⁾	0,10 % / minimum 32,00 €
• Commission d'encaissement CAE ⁽⁴⁾	0,10 % / minimum 39,00 €
• Impayé - Prorogation - Avis de sort	44,50 €
• Commission de change ⁽²⁾	0,05 % / minimum 14,00 €

(1) Les frais supplémentaires, pouvant être facturés par les correspondants étrangers, sont refacturés le cas échéant au réel. (2) Commission non perçue pour les opérations en euro. (3) Sauf bonne fin. (4) Crédit après encaissement.

■ Dates de valeur (en jours calendaires)

• Versement et retrait d'espèces	jour
• Remise de chèque	j + 1 ouvrable ⁽¹⁾
• Paiement de chèque	jour
• Virement en crédit ou débit	jour
• Domiciliation de prélèvement	jour

(1) Jour ouvrable : jour au cours duquel la Banque du Client et le prestataire de services de paiement du bénéficiaire exercent une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement dans les systèmes d'échéance interbancaires.

4 Offres groupées de services

■ Conventions BPE et MyBPE

- Compte de dépôt
- Carte de paiement (avec Moneo)
- Gestion de compte (tenue de compte, découvert carte autorisé⁽¹⁾ ou découvert MyBPE⁽²⁾⁽³⁾, délivrance chèquiers^(3, 4), relevés de compte mensuels)
- Services BPE Direct (Internet, Téléphone, Portable)
- Crédit renouvelable Préférence⁽³⁾
- BPE Protect Plus⁽⁵⁾
- Rémunération du compte courant⁽⁶⁾
- Chèque de banque⁽⁷⁾
- Alerte compte par SMS⁽⁸⁾

(1) Sous réserve d'acceptation. Facturation trimestrielle des agios, TEG indiqué sur le document contractuel. Plafonnement au taux de l'usure, taux susceptible d'évolution. (2) Disponible à partir de 18 ans. 0,00 % jusqu'à 200 €, au-delà de 200 €, taux du découvert de la Convention BPE. Facturation trimestrielle des agios, TAEG indiqué sur le document contractuel, plafonnement au taux de l'usure, taux susceptible d'évolution. (3) A partir de 18 ans. Sous réserve d'acceptation. (4) Chéquier en option pour les 16-17 ans. Délivrance soumise à l'accord du représentant légal pour les moins de 18 ans. (5) Assureur : Suravenir Assurances. (6) Rémunération du solde du compte selon taux en vigueur, sur le solde créditeur du compte apprécié quotidiennement et excédant 2 000 €. Versement annuel à partir de 1 euro minimum d'intérêt au terme de l'année civile et sauf d'ôteure du compte en cours d'année. Taux de rémunération brut annuel hors impôt sur le revenu et contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvement social et contribution additionnelle). (7) 1^{er} chèque par année civile gratuit, au-delà 13,00 € par chèque. (8) Une alerte gratuite par mois. Convention MyBPE : deux alertes gratuites par mois. Au-delà, 0,30 € par alerte reçue. Plafonné à 3,60 € par mois. Facturation en supplément distincte de la cotisation Convention BPE / MyBPE.

■ Cotisation à la Convention BPE

- avec carte MasterCard ou Visa Classic en débit immédiat 8,00 €/mois
- avec carte MasterCard ou Visa Classic en débit différé 9,00 €/mois
- avec carte Gold MasterCard ou Visa Premier 16,00 €/mois
- avec carte Platinum MasterCard ou Visa Infinite 27,00 €/mois

A partir de la seconde carte dans la Convention, une réduction de 50 % par rapport au prix standard s'applique à la moins chère des 2 cartes, à l'exclusion de celles qui bénéficient déjà d'une réduction de cotisation. Convention BPE DUO : à partir de la 2^e Convention BPE détenue dans le foyer, hors Convention BPE MyBPE, il est appliqué une réduction de 50 % sur la cotisation de la 2^e Convention BPE et des suivantes. Offre soumise à conditions, réserves et exclusions.

■ Cotisation à la Convention MyBPE (forfait de services réservé aux 16-25 ans)

- avec carte Maestro 2,75 €/mois
- avec carte MasterCard ou Visa Classic débit immédiat 4,00 €/mois
- avec carte MasterCard ou Visa Classic débit différé⁽¹⁾ 4,50 €/mois
- avec carte Gold ou Visa Premier⁽¹⁾ 8,00 €/mois

(1) Disponible à partir de 18 ans.

Votre cotisation Convention BPE ou MyBPE fera l'objet d'une révision annuelle à la date d'entrée en vigueur des nouvelles conditions tarifaires. Une révision pourra intervenir en cas de modification de votre Convention BPE / MyBPE (changement de carte...).

■ Services optionnels à la Convention BPE

- Prévi-Découvert⁽¹⁾ 2,00 €/mois
- Protection Juridique⁽²⁾ 3,50 €/mois
- Carte Préférence⁽³⁾ 1,80 €/mois
- BPE Repartis⁽⁴⁾ nous consulter

(1) Assureur : Suravenir. (2) Assureur : Suravenir Assurances. (3) A partir de 18 ans. Sous réserve d'acceptation. (4) Mise en place de l'option gratuite. A partir de 18 ans. Sous réserve d'acceptation.

Gamme des moyens de paiement alternatifs au chèque

- BPE SBB 2,90 €/mois

BPE SBB (Service Bancaire de Base) est le forfait sécurité à cotisation mensuelle réservé aux clients ne disposant pas de chéquier, intégrant compte de dépôt, tenue de compte, un relevé mensuel, carte Maestro appel systématique, accès illimité aux services de banque à distance BPE Direct⁽¹⁾, franchise mensuelle de 5 opérations de paiement⁽²⁾ (virements, prélèvements, TIP, chèques de banque) pour le règlement des factures ne pouvant être payées par carte ou en espèces⁽³⁾.

(1) Sous réserve des conditions d'utilisation, hors coûts des communications facturées par l'opérateur et hors coût des services d'information Pocket Info. (2) Hors opérations gratuites : prélèvements, notamment au profit des organismes publics ou assimilés (impôts, EDF, etc.) et virements vers des comptes tenus à la BPE. (3) Au-delà de la franchise d'opérations, facturation des opérations à l'unité hors cotisation forfaitaire.

5 Irrégularités et incidents

Commission d'intervention⁽¹⁾

- Commission d'examen de compte 8,50 €/ opération
(avec un plafond de 212,50 € / mois)

(1) Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

Opérations particulières

- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
 - envoi simple 23,50 €
 - envoi recommandé 35,00 €
- Plan d'apurement 35,00 €
- Frais de Saisies / Avis à tiers détenteurs / Opposition à tiers détenteurs 100,00 €
- Frais d'opposition administrative 10 % du montant dû au Trésor Public
(maximum 100,00 €)

Incidents de paiement

• Frais de lettre d'information préalable au rejet de chèque ⁽¹⁾	14,50 €
• Rejet de chèque ⁽²⁾	
- forfait par chèque rejeté supérieur à 50 €	50,00 €
- forfait par chèque rejeté inférieur ou égal à 50 €	30,00 €
• Rejet de tout autre ordre de paiement (par opération rejetée)	maximum 20,00 €

(1) Frais perçus en cas de paiement du chèque. (2) Tarif incluant : lettre d'information préalable au rejet de chèque, commission d'examen de compte, lettre d'injonction, déclaration Banque de France, affectation de provision, information mandataire, certificat de non-paiement. Tarif pouvant être perçu en plusieurs mouvements sur le compte.

6

Découverts et crédits

Facilité de caisse et/ou découvert

• Utilisation d'un découvert Convention BPE ⁽¹⁾	nous consulter
• Utilisation d'un découvert hors Convention BPE ⁽¹⁾	nous consulter
• Assurance décès Prévi-Découvert ⁽²⁾	27,00 €

(1) Facturation trimestrielle des agios, TAEG indiqué sur le document contractuel et sur le relevé de compte - plafonnement au taux de l'usure. Taux susceptible d'évolution - dépassement d'autorisation : taux de l'autorisation de découvert majoré de 3 points. (2) Cotisation annuelle révisable. La souscription d'un contrat d'assurance est soumise à l'acceptation de votre dossier par l'assureur. Les garanties sont, le cas échéant, fonction de la formule choisie et sont soumises au respect des conditions générales et particulières du contrat souscrit ainsi qu'au paiement de la cotisation applicable. Garanties et conditions susceptibles d'évolution. Montant assuré à concurrence du découvert autorisé et plafonné à 5 000 € par adhérent. (Assureur : Suravenir).

Crédits immobiliers – Crédits à la consommation

• Crédit renouvelable BPE Repartis ⁽¹⁾	nous consulter
• Crédit renouvelable Préférence ⁽²⁾	nous consulter
• Commission d'octroi de crédit (prêts immobiliers)	
- Résidence principale / secondaire	1,00 % ⁽³⁾
- Résidence locative	1,00 % ⁽³⁾
• Commission d'octroi de crédit (prêts personnels)	1,00 %
• Commission d'octroi de crédit BPE 360°	1,00 %
• Commission d'octroi de crédit (avance sur placement)	nous consulter
• Commission d'engagement	1,00 %
• Représentation d'échéance	41,00 €
• Changement de domiciliation	15,50 €
• Changement de date de prélèvement	15,50 €
• Edition tableau d'amortissement	25,50 €
• Demande de décompte	15,50 €
• Réaménagement de prêt	1,00 % / minimum 500,00 €
• Facilité de paiement	de 450,00 € à 650,00 €
• Frais de désolidarisation (prêts immobiliers) d'un co-emprunteur / caution / associé	1,00 % du capital restant dû
• Frais de désolidarisation d'un co-emprunteur / caution / associé	1,00 % du capital restant dû
• Frais d'acte complexe	105,00 €
• Frais d'acte simple	31,00 €
• Information annuelle des cautions	
- par engagement cautionné	31,00 €
- par dossier, maximum	93,00 €
• Mainlevée	125,00 €
• Modification de garantie	325,00 €
• Frais d'étude sur offre acceptée non mise en place (art. L312-14 du Code de la Consommation)	0,75 % / maximum 150,00 €

(1) Mise en place de l'option gratuite. A partir de 18 ans. Sous réserve d'acceptation. (2) A partir de 18 ans. Sous réserve d'acceptation (3) Sauf cas signalés.

Epargne bancaire

■ **Transfert de comptes interbancaires**

- Compte Epargne Logement 105,00 €
- Plan Epargne Logement 105,00 €
- Plan Epargne Populaire 105,00 €

Placements financiers

■ **Droits de garde**

- Frais fixes par compte 27,50 € TTC
- Frais par ligne hors valeurs Crédit Mutuel Arkéa 2,50 € TTC
- Facturation proportionnelle sur la valeur des titres détenus en direct et OPCVM hors Crédit Mutuel Arkéa⁽¹⁾
 - Portefeuille inférieur à 50 000 € 0,21 %
 - Portefeuille de 50 000 € à 200 000 € 0,14 %
 - Portefeuille supérieur à 200 000 € 0,09 %

(1) Montant calculé pour chaque tranche d'encours selon la valeur du portefeuille et cumulatif.

■ **Gestion des titres non cotés**

- Inscription des titres, détachement des dividendes, valorisation 75,00 € TTC

■ **Relevé spécifique aux instruments financiers**

- Relevé ISF 61,00 €

■ **Frais de souscription sur OPCVM**

- OPCVM référencés 2 % droits d'entrée (pas de courtage)
- Autres OPCVM non référencés droits d'entrée prospectus AMF + courtage 30,00 €
- OPCVM monétaire 0 %
- OPCVM du groupe Arkea (hors Fonds à formule) 1 % droits d'entrée (pas de courtage)

■ **Achats et ventes en Bourse sur actions et obligations**

- Frais de prise d'ordre en agence 4,50 €
- Ordre de Bourse passé
 - en agence 1,40 % / minimum 13,70 €
 - par Internet 0,60 % / minimum 9,00 €
- Commission de règlement différé 0,40 % / minimum 9,00 €
- Commission de prorogation sur ordre avec SRD 0,50 % / minimum 10,00 €
- Bourse France ordre tombé ou annulé Gratuit
- Minimum pour bons et droits de souscription 5,30 €
- Introduction - Privatisation Gratuit
- Bourse étrangère (hors frais de courtiers étrangers, hors Paris, Amsterdam et Bruxelles) 1,50 % / minimum 50,00 €
- Ordre tombé ou annulé 10,00 €
- Service d'information sur téléphone portable ou par e-mail
 - édition d'un avis d'opéré par Internet (BPE Direct) Gratuit
 - envoi d'un avis d'opéré papier (par avis) Gratuit
- Réédition d'un IFU 4,50 €
- Dates de valeur
 - achat au comptant jour
 - vente au comptant j + 2 ouvrés
 - SRD dernier jour ouvré du mois
- Gestion Sous Mandat tarification semestrielle
 - Comptes Titres Ordinaire et/ou PEA à la performance selon profil
 - Profil modéré 10 % de la performance positive du semestre
 - Profil équilibre 12 % de la performance positive du semestre
 - Profil dynamique 15 % de la performance positive du semestre

■ Transfert de comptes interbancaires

- Compte Titres Ordinaire 105,00 €
- Plan Epargne en Actions 105,00 €

■ Transaction sur or et argent*

- Commission perçue par type de ligne or : 1,25 % / minimum 26 €
Achat / Vente + taxes fiscales en vigueur
- Commission perçue par type de ligne argent : 1,25 %
Achat / Vente + taxes fiscales en vigueur

(*) Sous réserve de disponibilité du service à la date de la demande. Type de ligne = 1 ligne par pièce différente ou par état des pièces.

8

Assurances

■ Assurance des moyens de paiement (cotisation annuelle révisable)

- BPE Protect⁽¹⁾ 28,00 €
- BPE Protect Plus⁽¹⁾ 38,00 €

(1) Assureur : Suravenir Assurances.

9

Succession

- Bilan patrimonial 510,00 €
- Etudes fiscales ou successorales 225,00 €
- Ouverture de succession :
 - inférieure à 5 000 € 135,00 €
 - entre 5 000 € et 20 000 € 235,00 €
 - supérieure à 20 000 € 435,00 €
- Autres prestations nous consulter

SURAVENIR – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 400 000 000 € - Société mixte régie par le Code des assurances – Siège social : 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 BREST CEDEX 9 – SIREN 330 033 127 RCS Brest. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (61 rue Taitbout – 75009 PARIS).

SURAVENIR ASSURANCES – Société anonyme au capital entièrement libéré de 38 265 920 € - Entreprise régie par le code des assurances – Siège social : 2 rue Vasco de Gama – SAINT-HERBLAIN – 44931 NANTES CEDEX 9 – RCS Nantes 343 142 659 – Code NAF : 660 E.

Résoudre un litige

En cas de problème ou d'insatisfaction dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition, vous pouvez vous rapprocher de votre Conseiller de clientèle ou Directeur d'Agence. Si aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez faire appel par courrier au Service Gestion Clientèle - 62, rue du Louvre - 75002 PARIS. En dernier recours, vous pourrez saisir par écrit le Médiateur en transmettant une demande écrite à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur auprès de la BPE - 62, rue du Louvre - 75002 PARIS.

Certains services sont susceptibles, progressivement, d'être opérationnels ou de ne plus être commercialisés. Document élaboré selon les conditions en vigueur à la date d'impression et sous réserve des évolutions réglementaires.



www.bpe.fr

BPE – 62, rue du Louvre – 75068 Paris Cedex 02 – Tél. 01 44 88 30 00 – Fax. 01 44 88 30 02

S.A au capital de 97 061 000 € – Siren 384 282 968 RCS Paris

Etablissement de crédit et société de courtage en assurances (immatriculation ORIAS n° 07 004 983)

BPE est une filiale détenue à 100 % par La Banque Postale.

La Banque Postale – Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 185 734 830 €.

Siège social : 115, rue de Sèvres – 75275 Paris Cedex 06 – RCS Paris 421 100 645

Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.